

Al-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur” . Voltaire

26e année. N°1615 du mercredi 1er septembre 2010. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Petan Mognihazi

Le lieutenant-colonel Abdallah Gamil devient chef-d'état major de l'And en remplacement du général Salimou Amiri

L'ex-chef d'état-major de l'armée est placé en résidence surveillée à son domicile administratif dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du colonel Combo Ayouba. Après avoir refusé, dans l'après-midi, de se soumettre à la décision du juge d'instruction de le placer en résidence surveillée il s'était retranché avec une poignée de fidèle à l'école nationale des forces armées de la gendarmerie (Enfag) à Vwadju.

Le Général de brigade Salimou Mohamed Amiri qui s'était retranché avec une poignée de ses fidèles au siège de l'école des armées a finalement mis fin à son retranchement, hier soir vers 22 heures et est placé en résidence surveillée à son domicile administratif, après s'être retranché avec une poignée de ses fidèles à l'école des armées. L'ex-chef d'Etat Major de l'And avait refusé, dans l'après-midi, de se soumettre à la décision du juge d'instruction de le placer en résidence surveillée dans le cadre de l'affaire de l'assassinat du colonel Combo Ayouba.

Des négociations menées par des militaires de haut rang l'ont persuadé de la nécessité de se plier à la justice en acceptant de passer sa résidence surveillée, à son domicile administratif, à Moroni coulée au Nord de la capitale comorienne.

De source militaire, le Général avec le groupe qui l'entoure, a tenté de pénétrer au sein du camp militaire de Kandani, mais s'est vu refusé l'accès. Il s'est donc replié à l'école nationale des forces armées de la gendarmerie (Enfag) à Vwadju.

En fin d'après-midi, le gouvernement s'est réuni en conseil extraordinaire au palais de Beit-salam, en l'absence du chef de l'Etat qui se trouve à Anjouan. Alors que l'option militaire de prise d'assaut avait été envisagée, le ministre de la Défense et le ministre de la Justice ont tenté une ultime négociation, pour "rame-

ner le général à la raison", et éviter ainsi des affrontements préjudiciables au déroulement serein de l'enquête.

Quelques instants plus tard, le président de la République a mis fin par décret 10/1010 aux fonctions de chef d'Etat major de l'armée du général Salimou Amiri et nommé le commandant Abdallah Gamil par décret 10/111 "lieutenant-colonel", avant de l'élever au poste de chef d'Etat major de l'armée cumulativement à ses fonctions de chef corps de la force comorienne de défense, le 23 juin en remplacement du colonel Combo Ayouba.

Le Général Salimou a été entendu par la justice, hier matin, dans le cadre de l'affaire de l'assassinat du colonel Combo Ayouba. Le juge lui avait signifié son placement en rési-

Le lieutenant-colonel Abdallah Gamil

Le commandant Abdallah Gamil a été précédemment chargé des études et adjoint du directeur de l'école nationale des forces armées et de la gendarmerie (Enfag), et a occupé les hautes fonctions de l'armée en étant d'abord, chef de section de la compagnie Fcd, adjoint au colonel Leonard à la sécurité du chef de l'Etat, commandant de la compagnie Fcd et chef de corps adjoint de la fcd. Conseiller à la sécurité du président de l'assemblée nationale, membre du conseil d'Etat et vice-président du conseil, le commandant Gamil est titulaire d'un baccalauréat série "D". Il obtenu un diplôme de langue à l'université Upsala à New-Jersey aux Usa et un diplôme d'étude générale de droit à la faculté Mohamed V.

Le lieutenant-colonel est aussi diplômé de chef de section interarmées à l'académie royale au Maroc, diplômé en matière de stratégie et de recherche et exploitation de renseignements au centre de recherche et stratégie et d'exploitation de renseignement de l'armée américaine, avant d'être diplômé de l'école d'Etat major de Madagascar.



dence surveillé mais les gardes de corps du Général avaient bloqué l'accès au bureau du juge d'instruction, interdisant les éléments de la gendarmerie dépêchés sur place de l'emmener. Devant le palais de justice de Moroni, des militaires

avaient quadrillé les lieux pour contenir une foule de curieux qui s'apprêtait à entrer dans l'enceinte. Après deux longues heures d'attente, un groupe de militaire a fait irruption au palais de justice de Moroni, pour récupérer le général

empêchant, ainsi, la justice de le placer en détention suivant les directives du juge d'instruction.

Une ultime négociation entre le chef du cops, le commandant Gamil soilihi Abdallah et les militaires n'avait pas, alors, abouti. Le chef de corps a vite fait de sécuriser le camp militaire de Kamadani, gérant avec subtilité et promptitude la situation. La foule profitant de l'absence des militaires ont failli foncer dans le bureau du juge d'instruction.

L'on se rappelle qu'il y a moins de quatre mois le Général Salimou avait adressé une lettre au ministre de la Défense, dénonçant un "complot" d'assassinat contre sa personne, diligentée selon ses termes par le chef de camp du président Sambu, démontrant le malaise qui régnait au sein de l'état-major et le pouvoir exécutif.

Par la suite, au mois de mai, un accord de "réconciliation" avait été signé par le chef d'état-major de l'AND, le général Salimou Amiri, et le chef du cabinet militaire à la présidence pour "rétablir la sérénité" au sein de l'armée.

AAA

UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement Ministère de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information

Communiqué :

Dans le cadre de l'information ouverte suite à l'assassinat du lieutenant colonel Combo Ayouba, fait survenu le 13 juin 2010 à Moroni, le juge d'instruction a convoqué ce jour du 31 Août le général Salimou pour audition. A l'issue de sa déposition et compte tenu des charges concordantes qui existent à son encontre, le magistrat instructeur a décidé de l'inculper pour complicité d'assassinat et de le placer en résidence surveillée. Des éléments armés favorables au Général se sont présentés au palais de justice, ont proféré des menaces à l'encontre du juge, causé des dégradations matérielles et l'ont enfin, soustrait à l'institution judiciaire. Le général Salimou et ses fidèles ont tenté de s'introduire à la caserne principale de Kandani où l'accès leur a été refusé. C'est ainsi, qu'il s'est réfugié à l'Enfag à voidjou Face à cette situation de refus de se sou-

mettre à la justice, le gouvernement a pris toutes les mesures destinées à prévenir toute action visant à déstabiliser l'ordre public, la paix et la sécurité des citoyens.

Toutes les forces de sécurité, la police, la Gendarmerie et la Fcd ont été mobilisées et placées en alerte maximum.

Déterminé à faire appliquer la loi, le gouvernement a exigé sans condition sa réédiction.

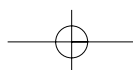
A l'heure où nous vous parlons, le général Salimou est mis en état d'arrestation et placé en garde en résidence surveillée comme le magistrat instructeur l'avait décidé.

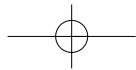
Enfin, le gouvernement et les hauts responsables chargés de la sécurité, maîtrisent la situation et appellent la population au calme et à la sérénité.

Moroni, le 31 Août 2010

VOTRE JOURNAL

Sauf cas exceptionnel, durant tout le mois de ramadan, la pagination de votre quotidien sera réduite à 4 pages. Dès la fin de cette période particulière, nos lecteurs retrouveront l'ensemble de leurs rubriques habituelles. La direction et le personnel se réjouissent de votre compréhension et souhaitent bon ramadan à ses lecteurs musulmans.





Produits vivriers

“Nous voulons faire de la pomme de terre un aliment ordinaire pour les Comoriens”.

Sur invitation de la Fédération nationale des agriculteurs comoriens-Femmes agricultrices (Fnac-Fa), un expert de l'Ong française Germicopa, Jean Denis Autret, effectué du 29 au 31 août, une visite de quarante huit heures aux Comores. Aussitôt arrivé, l'expert a effectué, en compagnie des responsables de la Fnac-Fa, une tournée sur le plateau de Bandasamini, puis à Maweni ya Mbude, Dimadju ya Hamahame et Madjeweni ya Mbwanu qui lui a permis de voir les endroits considérés comme des “greniers des Comores en pomme de terre”, a souligné Ahmed Mlaraha, Secrétaire général de la Fnac-Fa. Selon ce dernier “le souci premier

de la Fnac-Fa est de faire de la pomme de terre un aliment ordinaire pour les consommateurs comoriens. Et pour cela nous devons encourager les agriculteurs à mieux travailler en leur facilitant l'accès sur place aux semences”. Avant-hier, lundi, Jean Denis Autret a rendu une visite de courtoisie au Directeur général de l'Institut national de recherche en agriculture pêche et environnement, (l'Inrape) qui a présenté à l'expert la mission dévolue à l'institution qu'il dirige. A l'issue de l'entretien, Mohamed Halifa a déclaré que les Comores étaient satisfaites du partenariat qui lie la Fnac-Fa à Germicopa. A en croire le président de la Fnac-Fa “le défi à relever d'ici deux ans c'est de vulgariser la pomme de

terre. Et nous allons batailler fort au niveau de la Fnac-Fa. Bientôt nous allons instaurer un rendez-vous dit “48 heures pour la pomme de terre” dans le cadre d'une opération de promotion”. Germicopa est une Ong française basée sur la recherche et la commercialisation des semences. Suite à une commande faite par la Fnac-Fa, Germicopa a envoyé deux containers de 30 tonnes de semences de pomme de terre. Germicopa a livré pour les Comores quatre variétés (stemster, Rosanna, Pamela et Yona). La “stemster” a été expérimenté et, selon Jean Denis Autret, les résultats “sont très bons”. En effet, les premières estimations parlent d'un très bon rendement autour de 50 pour cent. **M. Y. Kaiva**



Le marché spécial ramadan n'a pas ouvert sur le boulevard Karthala

Le projet d'ouvrir un marché spécial ramadan sur le tronçon du boulevard Karthala à Moroni activement soutenu par la Chambre de commerce de l'île de Ngazidja a

tourné court. Depuis jeudi dernier, le dossier est fermé. Ses initiateurs ont fini par jeter l'éponge. Le directeur du programme, Abdoulhalim Barwane, explique que “si le marché n'a pas pu fonctionner, c'est

suite à des manipulations faites auprès des marchands incités à ne pas se rendre sur l'espace aménagé pour la circonstance pour des raisons politiques”. Selon ce responsable de la Ccia-Ngazidja “il n'y a aucun arrêté qui nous interdit d'ouvrir le marché mais une haute autorité a donné l'ordre à la force de sécurité de se retirer, transformant un projet dynamique commercial en un pro-

blème politique”, cela même si “un arrêté préfectoral autorise l'ouverture du marché sur la route boulevard Karthala et qu'il “n'y a pas eu un autre papier interdisant la tenue du marché”. Selon ce responsable, “c'est le dictat de hautes personnalités de l'Etat qui a fait capoter le projet”. En ce qui concerne les personnes qui s'étaient déjà inscrites sur les listes et payé pour occuper un stand,

elles ont été remboursées. Cependant, le responsable de la Ccia-Ngazidja promet : “malgré les problèmes que nous avons eu cette année, nous comptons rouvrir l'année prochaine. Pour permettre aux marchands de travailler dans l'harmonie, nous avons un grand projet qui va surprendre tout le monde”.

Thamra et Soumaya
(stagiaires)



COMORES AVIATION AUGMENTE SES VOLS SUR MORONI-DAR ES SALAM

VOLS CARGO DAR-MORONI: MARDI ET VENDREDI

VOLS REGULIERS TOUS LES JOURS MORONI-DAR: DU LUNDI AU SAMEDI

Excédent : USD 2/Kg DAR - MORONI
USD 3/kg DAR - ANJOUAN

Demandez vos reçus d'excédents de bagages

Pour plus d'informations adressez-vous à l'agence de Moroni Route de la comiche ou Tel: 773 34 00 Méltint@comoresaviation.com

Avis d'Appel d'Offres

PROJET REHABILITATION DU ROLE DE LA FEMME DANS LE PROCESSUS DE RECONCILIATION NATIONALE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

FOND DE CONSOLIDATION DE LA PAIX
Appel d'Offres N°: AAO-01/ UJA-06 / UNFPA

Date de l'avis : 2 Septembre 2010

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) vient de bénéficier d'un programme du Fonds de consolidation de la paix. Pour faciliter la mise en œuvre de ce programme, il compte affecter une partie de ce fonds aux paiements relatifs aux travaux de Construction d'une salle de réunion et latrines au marché de Fomboni-Moheli, d'une salle de réunion au marché Volo-Volo Moroni et d'une salle de réunion au marché de Mutsamudu.

2. Le Projet de réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation nationale et consolidation de la paix invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de faire les travaux de réhabilitation des marchés.

■ **Lot N°01** “Construction d'une salle de réunion latrines au marché de Fomboni-Moheli”

■ **Lot N°02** “Construction d'une salle de réunion au marché Volo-Volo -Moroni”

■ **Lot N° 03** “Construction d'une salle de réunion au marché de Mutsamudu-Anjouan”

Le délai d'exécution des 3 lots est de trois (03) mois.

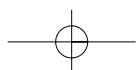
3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres et est ouvert à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

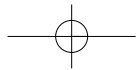
4. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

5. Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré par les soumissionnaires intéressés au bureau de l'UNFPA de 7 heures 30mn à 14 heures 30mn et de 8 heures 00 à 16 heures 30mn après le mois de ramadan.

6. Les soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 Septembre 2010 à 10 heures 30 mn :

UNFPA Maison des Nations Unies
BP : 648 Moroni Hamramba
Union des Comores





Club de Paris : accord de restructuration de la dette publique extérieure, une réduction de 50% supplémentaire

Le ministère des Finances et du Budget vient d'annoncer l'accord de restructuration de la dette extérieure des Comores convenu entre les créanciers du Club de Paris et le gouvernement de l'Union accordant, le 13 août, une réduction supplémentaire de 50%, après que les Comores aient franchi le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés les 21 et 29 juin dernier.

Cet accord a été conclu selon les termes, dits "de Cologne", élaborés par les créanciers du Club de Paris en vue de la mise en œuvre de l'effort intérimaire de l'initiative Ppte.

L'accord conclu en novembre 2009 indiquait que le service de la dette de l'Union des Comores se verra appliquée une réduction supplémentaire automatique de 50% à compter de la date du point de décision.

Le Club de Paris avait déjà réduit, à cette date, près de 80% le service de la dette du pays pendant la période

du programme Frpc du Fmi, promettant qu'une réduction supplémentaire de 50% sera accordée au point de décision Ppte. Le stock total de la dette publique des Comores est estimé à environ 254 millions de dollars en 2009 (rapports Fmi et Banque mondiale) tandis que le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris est esti-

mé, au 1^{er} août 2009, à 16 millions de dollars.

Les Comores ont rempli les conditions fixées par le Fmi lui permettant de bénéficier, sous conditions, d'une remise de dette de 144,8 millions de dollars. Plusieurs créanciers entendent accorder à l'Union des Comores, à titre bilatéral, des allègements de dette additionnels

au-delà des termes définis dans l'accord du Club de Paris. L'Union des Comores s'est engagée à "affecter les sommes auxquelles les créanciers du Club de Paris ont renoncé aux objectifs prioritaires identifiés dans le cadre de son document stratégique de réduction de la pauvreté". Les Comores s'engagent également à rechercher un traitement

comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris. Les créanciers du Club de Paris se sont engagés à accorder la part restante de l'allègement de dette prévu dans le cadre de l'initiative Ppte renforcée dès que les Comores auront atteint le point d'achèvement.

AAA

Zik'n'Club : promesse tenue

L'association Zik'n'Club a tenu sa promesse, celle d'organiser une série de formations artistiques gratuites pour les jeunes aspirants aux métiers de l'art à Ndzuwani du 15 juillet au 10 août. Les formations avaient porté sur des techniques de prise de son, de musique et de musique assistée par ordinateur, de régie son et lumière, de secrétariat artistique et de théâtre. En tout, quarante-six stagiaires, venus de tous les

coins de l'île, s'étaient répartis les disciplines.

En outre, parallèlement aux ateliers, des spectacles ont été organisés à Mutsamudu, Wani, Domoni et même à l'Alliance franco-comorienne de Mohéli pour évaluer les acquis des stagiaires. Nadia Bourhane, coordinatrice de Zik'n'Club Comores et France, se dit satisfaite des résultats globaux de leur entreprise : "Ce que nous avons pu faire durant ces quelques semaines n'est pas mal, vu que nous manquions de moyens. Mais cette expérience nous a surtout fait découvrir pas mal de talents dans le domaine artistique. Nous avons décelé de vrais talents, notamment parmi les batteurs amateurs, les apprentis en musique assistée par ordinateur et en deejing".

Du côté des apprentis, les sentiments sont partagés entre émerveillement et soif accru d'aller au bout de leur apprentissage. L'un d'eux, Lucky Ben, avait choisi la musique, se dit "moyennement satisfait par la formation du fait que les journées de formation étaient trop courtes même si j'ai appris pas mal de choses". Lucky Ben joue de la guitare, et il est

déjà sorti vainqueur d'un concours de chant organisé en 2003 à Mutsamudu. Yassir Allaoui avait opté pour la régie lumière et son. Il estime qu'il n'a pas eu le temps de voir beaucoup de choses mais que "pour le novice que je suis, ce ne fut pas rien". Pour Issihaka Mohamed Ali, qui s'était inscrit à la musique assistée par ordinateur, le projet de Zik'n'Club tombe à pic : "J'ai eu quelques notions en son et image dans ma formation universitaire et Zik'n'Club m'a donné de mettre tout

cela en pratique et de parachever ces connaissances".

Zik'n'Club est une association créée en 2009 par des Comoriens de la diaspora et de Ndzuwani, avec comme ambition d'encadrer les jeunes artistes comoriens qui aspirent vivre de leur art. En juin dernier, cette association s'est vue accorder un financement du Programme de Coopération avec l'Union des Comores, commun entre la France et l'Etat comorien.

Sardou Moussa

Association parlement des jeunes comoriens Une tournée de sensibilisation auprès des médias

L'association parlementaire des jeunes comoriens (Pjc) a fait le tour des médias, de la capitale hier matin, pour sensibiliser les professionnels des médias sur leurs objectifs et présenter les activités programmées pour les prochains mois. Créée le 6 janvier 2010, l'Ajc a pour objectif global de lutter contre la corruption, les formes d'exclusion des jeunes et la délinquance juvénile et pour objectifs spécifiques des revendications sectorielles telle que la lutte pour la suppression des frais d'inscription aux examens.

Leur but est de défendre le droit des jeunes et leur place dans la société et

d'attirer l'attention des décideurs sur leurs préoccupations et leurs droits élémentaires. Après la visite des rédactions, les jeunes parlementaires projettent une tournée de sensibilisation dans l'île de Ngazidja.

Leur programme politique pour l'exercice 2010/2011 consiste à mettre en place des structures du Parlement des jeunes comoriens, de revendiquer la gratuité des passeports pour les étudiants, plaider pour la réduction des coûts des billets d'avion et des transports en commun pour les étudiants, des soins médicaux pour les jeunes et enfin mettre en place une commission paritaire d'attribution de bourses d'études.



COMMUNIQUE

Nous vous informons que "l'Université de la Ville", de faculté des sciences et de Technologies est ouverte à MAVINGOUNI, ancien palais présidentiel à partir du 15 juillet 2010.

L'Université de la Ville contient les Facultés suivantes :

- Faculté de médecine humaine
- Faculté Dentaire
- Faculté de Pharmacie

- Faculté de l'ingénierie
- Faculté d'infirmierie
- Faculté de laboratoire
- Faculté de droit
- Faculté de science humaine

Nous appelons tous les Bacheliers Comoriens de venir s'inscrire massivement dans le local de l'Université sis à Mavingouni.

Pour votre inscription, joignez tous les

documents nécessaires et vous aurez la réponse avant 30 jours.

Pour plus d'informations contactez-nous aux numéros suivants :

Portable : 322 14 07

Fixe : 763 29 09

Email : cityuniversity_2010@yahoo.com

Nous vous remercions



Coupon d'abonnement

du quotidien Al-Watwan
A retourner à Al-Watwan B.P. 984 - Moroni
Union des Comores
E mail alwatwan@comorestelecom.km

Nom :

Prenom :

Profession :

Adresse :

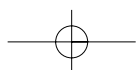
Comores	Etranger
Annuel : 60 000 fc	240 Euros
Semestre : 30 000 fc	120 Euros
Trimestre : 15 000 fs	60 Euros

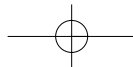
Mensuel : 7 500 fs

Les abonnements sont payables à l'avance

Libellez chèque au nom d'al-watwan
compte bancaire : bcc N°TR8009 Moroni

Mode de paiement à l'étranger uniquement par virement bancaire





PUBLICITE

AVERTISSEMENT DANS LES COMORES

LE PRESENT DOCUMENT INFORME que Japan TOBACCO INC, une société japonaise située 2-2-1 Toranomom, Minato- Ku, Tokyo, Japon est propriétaire de la marque de commerce suivant



Qui sont utilisées sur ou en rapport avec ce qui suit :

Cigarettes , Tabac brut et manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes

Le PRESENT DOCUMENT INFORME EGALEMENT QUE :

Le propriétaire sus mentionné revendique tous les droits quant à la marque de commerce ci-dessus, et engagera des poursuites contre toute personne, société ou entreprise qui contrefait, imite, viole ou enfreint de toute autre manière les dits droits du propriétaire dans les **Comores**

CAUTIONARY NOTICE IN COMOROS

NOTICE is hereby given that JAPAN TOBACCO, a Japanese company of 2-2-1 Toranomom, Minato – Ku, Tokyo, Japan, is the owner of the following trade mark:



Which is used upon or in connection With:

Cigarettes: raw and manufactured tobacco; smokers articles, matches.

Notice is also hereby given that:

The above owner claims all rights in respect of the above trade mark and label and will take all legal proceedings against any person, firm or corporation counterfeiting, imitating, violating or otherwise infringing the said rights of the owner in the **Comoros**



AVIS DE RECRUTEMENT

TERMES DE REFERENCE DU DIRECTEUR EXECUTIF DE L'ORGANISATION PATRONALE DES COMORES



Présentation de l'OPACO

L'Organisation Patronale des Comores – OPACO est une organisation professionnelle dont les membres sont les chefs d'entreprises comoriennes. Elle est créée en 1991 dans la foulée de la libéralisation économique dans le but de rassembler les acteurs économiques pour en faire une force sur laquelle la nation peut compter pour amorcer le développement.

Le fonctionnement de l'OPACO est assuré par un Bureau élu assisté par un secrétariat exécutif dirigé par un directeur exécutif. La mission générale du secrétariat exécutif est d'assister le bureau dans la mise en œuvre du plan d'action d'une part et d'autre part d'assurer le secrétariat, la communication interne avec les membres, la communication externe et les relations avec l'extérieur (organisations patronales d'autres pays entre autres).

L'OPACO envisage recruter un nouveau Directeur exécutif qui fait l'objet du présent appel à candidature.

Mission du directeur exécutif

La mission générale du Directeur exécutif est d'assurer le travail du secrétariat exécutif.

Il aura entre autres missions de :

(i) Préparer, animer et faire le suivi de toutes les activités de l'Organisation : réunions du bureau, ateliers, réunions d'in-

formation, assemblées générales etc. ;

(ii) Conseiller l'Organisation et faire des propositions dans le sens de prendre position dans le débat économique et juridique, prendre des initiatives bénéfiques aux membres au secteur privé en général ;

(iii) Aider à la mobilisation du plus grand nombre d'opérateurs autour de l'organisation pour en faire une des principales locomotives économiques du pays.

(iv) Mobiliser toutes les ressources nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation.

(v) Promouvoir l'Organisation dans l'ensemble du territoire.

(vi) Faire un plaidoyer auprès des l'Etat et des partenaires extérieurs du pays pour une réelle implication de l'Organisation dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique.

Profil du Directeur exécutif (femme ou homme)

L'OPACO cherche pour le poste de Directeur exécutif, un professionnel des affaires de part sa formation et de son expérience doté d'une bonne culture économique générale.

Formation :

Titulaire de préférence d'un diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise, en droit des affaires, en entrepreneuriat, en gestion de projets de développement ou en gestion de politique économique.

Langues :

- Parfaite maîtrise de la langue française
- Très bonne connaissance de l'anglais.
- Une pratique de l'arabe est un grand plus

Atouts :

- ↻ Grande capacité de travail,
- ↻ Aptitude à animer des réunions, à faire des comptes rendus,
- ↻ Esprit de synthèse,
- ↻ Grande motivation et goût des challenges,
- ↻ Femme ou homme de communication susceptible d'animer des points de presse sur des sujets économiques bien précis.
- ↻ Libre de tout engagement.

Information pratiques

- Rémunération : 6 000 000 Francs comoriens par an.
- Durée du contrat : un an renouvelable
- Poste à pourvoir à très court terme
- Lieu : Moroni
- Définition de fonction disponible auprès de l'adresse ci-dessous

Pour répondre au présent appel, veuillez envoyer votre CV et une lettre de motivation à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

A l'attention de Mahamoudou Ali Mohamed

1. direction.cbe@comorestelecom.km
2. CBE : Maison Zema Hadoudja
BP 536 Boulevard du Karthala Moroni Comores

